



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°46
DU 24 NOVEMBRE 2017**

Présents :

BELFORT Dominique ; BENGUELLA Sylvie ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; GAUDINET Alain ; MENETRIER Nathalie ; SALVI Thierry

Absents excusés :

**ARTAUX Laurence avec procuration à BOUVARD Martial
JACOLET Bernard avec procuration à DUCROUX Séverine
JUPILLE Gérard avec procuration à COURGEY Claude
MUSIAUX Marie-Pierre**

Absent :

MILLET Catherine

Secrétaire de séance : BENGUELLA Sylvie

La séance est ouverte à 20h35

Finalisation de transfert de voirie départementale RD18 dans le réseau communal

Dans le cadre des régularisations foncières concernant la déviation de la commune de Cuse par la Route Départementale 50, le maire rappelle qu'en 2013 le conseil municipal se prononçait favorablement au transfert de la Route Départementale 18 vers le réseau de voirie de la commune avec les conditions suivantes :

- Réfection de la chaussée en enrobé.
- Réparation de l'ouvrage d'art franchissant le ruisseau dit « Le Drigeon ».

Ces conditions ayant été respectées, le maire demande au conseil municipal de se prononcer.

A l'unanimité, les conseillers sont favorables au transfert cité ci-dessus.

Rattachement de la Communauté de Communes CC2VV à l'arrondissement de Besançon ou Montbéliard

Le maire informe que Monsieur le Préfet souhaite faire évoluer les limites des arrondissements existants pour les harmoniser avec celles des intercommunalités. Il demande au conseil municipal de voter pour choisir un arrondissement de rattachement : Besançon ou Montbéliard.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour Besançon.

Régularisation du budget 2017

Le maire explique que des achats ont été réalisés en cours d'année comme l'acquisition d'un godet pour le tracteur ou la réalisation d'un point d'aspiration à Montferney. De ce fait il est nécessaire de régulariser certaines lignes du budget 2017 de la commune.

Comptes	Dépenses de fonctionnement	Supplément budget
60622	Carburants	2 000
6068	Autres matières et fournitures	5 000
61521	Entretien de terrains	5 000
615231	Voirie	30 000
6168	Assurances autres	1 000
62878	Remboursement autres organismes	20 000
Comptes	Dépenses d'investissement	Supplément budget
2158	Autres matériels & outillage	10 000
2188	Autres immo corporelles	7 000

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette régularisation.

Participation de la Communauté de Communes des Vallées Vertes à la station d'épuration

Le maire rappelle que l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Rougemont était intervenue au niveau de la réalisation de la station d'épuration à Rougemont. Une délibération de 2013 autorisait la mise en place d'une convention où était notifiée une participation de l'ex-CCPR. Afin de clarifier la situation comptable, il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour un « Fond de Concours » mais non une « Participation ».

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour un fond de concours de la CC2VV.

Subventions des associations

La 2^{ème} Adjointe, Séverine Ducroux, avant de présenter au conseil municipal les montants des subventions, précise que ces derniers restent inchangés à l'exception de l'association de pêche APPMA La Truite.

➤ Club de football « La Concorde »	1 800 euros
➤ APPMA La Truite	200 euros
➤ ACCA La Saint-Hubert	110 euros
➤ A.S. Handball	1 000 euros
➤ Donneurs Bénévoles de Sang	250 euros
➤ Association Culturelle du Pays de Rougemont	1 000 euros
➤ Club d'Orientation et de Randonnée de Rougemont	200 euros
➤ Souvenir Français	100 euros
➤ Gymnastique Détente à Rougemont	400 euros
➤ Jeunes Sapeurs-Pompiers	205 euros
➤ Ligue pour la Protection des Oiseaux	100 euros
➤ Tennis Club	1 000 euros
➤ Amicale du personnel communal	100 euros
➤ Judo Club	300 euros
➤ Les Pattes Bol	150 euros
➤ Rougemont Scrabble	100 euros
➤ BABADOUC	390 euros
➤ Les Deux Mains Gauches	200 euros

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les montants de subvention présentés par la 2^{ème} Adjointe au maire.

Achats de parcelles forestières

Le maire rappelle que le conseil municipal était d'accord pour acheter, à monsieur Bernard Bonnot, ses parcelles de forêt situées sur la commune et pour contacter aussi d'autres propriétaires qui auraient des parcelles forestières avoisinantes. Il se trouve que des propriétaires sont d'accord de vendre et que certains terrains ne peuvent être achetés au même prix que celui des parcelles de monsieur Bonnot. De ce fait le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'établir une fourchette de prix allant de 20 à 50 centimes d'Euros. Il précise aussi que toutes les parcelles seront expertisées par les services compétents avant de faire une quelconque proposition.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Divers.

La 2^{ème} Adjointe, Séverine Ducroux, informe que le repas des aînés aura lieu le dimanche 07 janvier 2018 et les vœux du maire le vendredi 26 janvier.

Appel à Manifestation d'Intérêt : Le maire informe que le cabinet Verdi en charge de ce dossier sera présent **au marché de Noël, samedi 16 décembre 2017**. Il est chargé d'écouter les critiques positives comme négatives, des habitants de Rougemont ou des communes environnantes au sujet de la vie en générale sur notre commune.

Fin de séance 21h40mn

<p>Prochaine réunion Vendredi 15 décembre 2017 à 20h30</p>
--